



**Baie-Comeau**

# **AVIS PUBLIC**

## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 2024-1117 CONCERNANT L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS**

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1. Lors d'une séance publique tenue le 20 janvier 2025, le conseil municipal a adopté le règlement ci-haut mentionné.
3. Le règlement est entré en vigueur le 26 février 2025, date d'émission du certificat de conformité de la MRC de Manicouagan.
4. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au [www.ville.baie-comeau.qc.ca](http://www.ville.baie-comeau.qc.ca) sous l'onglet « Services – Réglementation – Règlements municipaux – Règlements / Adoption 2025 » ou aux heures habituelles de travail à la maison du patrimoine Napoléon-Alexandre-Comeau, Service du greffe, affaires juridiques et cour municipale au 2, place La Salle à Baie-Comeau.

**Baie-Comeau, le 3 mars 2025**

**Me Clémence Richard, greffière et  
directrice des affaires juridiques par intérim**